



FRANCE FESTIVALS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
5 JUIN 2019 – 14H à 17H
Hôtel de Massa, 38 rue du faubourg Saint-Jacques, 75014, Paris.

Présents :

Michel BAROUX, Festival Jean de la Fontaine – CHÂTEAU THIERRY
Eric BEILLEVAIRE, Festival de PUYCELSI
Marine BERTHET, Cordes en Ballade – ARDÈCHE
Pierre BORNACHOT, Festival d'AMBRONAY
Jean-Patrice BROSSE, Festival du COMMINGES
Laurent BUREAU, Festival Européen JEUNES TALENTS
Julien CARON, Festival de la CHAISE-DIEU
Hélène CARON SALMONA, Festival international de Quatuor à cordes du LUBERON
Albin DE LA TOUR, 1001 Notes en LIMOUSIN
Michaël DIAN, Festival de CHAILLOL
Pascal DUPONT, Festival de CARCASSONNE
Roger FONTANEL, D'Jazz à Nevers
Paul FOURNIER, Les Traversées – Rencontres musicales de NOIRLAC
Robert Nicolas HUET, Itinéraire baroque – Festival du PÉRIGORD VERT
Véronique IACIU, Festival du PÉRIGORD NOIR
Jean-Michel LEJEUNE, Format Raisins
Aurélie MAGNAT, Festival Toulouse les Orgues
Jean-Michel MATHÉ, Festival international de BESANÇON FRANCHE-COMTÉ
François NAULOT, Saison musicale de ROYAUMONT
Alice ORANGE, Festival de SABLÉ
Antoine PASZKIEWICZ, Festival Chopin à PARIS
Odile PRADEM-FAURE, Festival de SAINTES
Nathalie RAPPAPORT, Festival de SAINT DENIS
Emmeran ROLLIN, Festival de ROCAMADOUR
Paul RONDIN, Festival d'AVIGNON
Jean-Pierre ROUSSEAU, Festival de Radio France Occitanie Montpellier
Claire TAITTINGER, Les Flâneries Musicales de REIMS
Enrique THÉRAIN, Musicales de NORMANDIE
Benoît THIEBERGIEN, Détours de BABEL – GRENOBLE
Marc THONNAT, Festival de la VÈZÈRE
Philippe TOUSSAINT, Septembre Musical de l'ORNE

Excusés :

Michel BARRET, Festival Pablo Casals de PRADES, donne son pouvoir à Odile PRADEM-FAURE
Muriel BATIER, Dans les jardins de WILLIAM CHRISTIE, donne son pouvoir à Pierre BORNACHOT

Stéphanie BIOTEAU, Musiques à la CHABOTTERIE

Dominique BLUZET, Festival de Pâques d'AIX-EN-PROVENCE

Anne BLANCHARD, Festival International d'opéra baroque de BEAUNE, donne son pouvoir à Paul FOURNIER

Claire BODIN, Festival Présences Féminines, donne son pouvoir à Michaël DIAN

Sylvie BURGAT, Biennale de Lyon

Gérard CHANUT, Festival de SAINT MICHEL EN THIÉRACHE

Antoine CHARLES, Fêtes musicales au Château de PIONSAT, donne son pouvoir à Julien CARON

Jeanne CHIRON, Quatuors à l'Ouest – Crozon, donne son pouvoir à Marine BERTHET

Fabrice CREUX, Festival Musique et Mémoire – Vosges, donne son pouvoir à Pierre BORNACHOT

Christian DEBRUS, Festival du VIGAN, donne son pouvoir à François NAULOT

François DELAGOUTTE, les Rencontres musicales de VEZELAY, donne son pouvoir à Jean-Michel MATHÉ

Dominique DELORME, Les Nuits de FOURVIÈRE, donne son pouvoir à Benoît THIEBERGIEN

Philippe DEPETRIS, Festival d'Art Sacré d'ANTIBES

Fabrice DEVERLY, Festival du baroque du PAYS DU MONT BLANC, donne pouvoir à Philippe TOUSSAINT

Michel GALVANE, Festival de l'Epau, donne pouvoir à Alice ORANGE

Jean-Louis GUILHAUMON, Jazz in MARCIAC, donne pouvoir à Benoît THIEBERGIEN

Jean-Louis GRINDA, Chorégies d'ORANGE, donne pouvoir à Paul RONDIN

Jacques HUBERT, Estivales de musique en MÉDOC

Joëlle KERIVIN, La Folle Journée de NANTES

Nathalie KRAFFT, Les Musicales du GOLFE, donne pouvoir à Alice ORANGE

Nicolas DUROY, Musicalta – ROUFFACH, donne pouvoir à Philippe TOUSSAINT

Anthime LEROY, Festival « Musique et Nature » en BAUGES, donne pouvoir à Nathalie RAPPAPORT

Alexandra LETUPPE-PANTIC, Festival des Forêts - COMPIÈGNE

Bernard LUMMEAUX, Quatuors à BORDEAUX, donne pouvoir à Véronique IACIU

Sébastien MAHIEUXE, Midsummer Festival – Hardelot, donne pouvoir à Emmeran ROLLIN

René MARTIN, Créa – NANTES

Nicolas MARC, Festival Petits et Grands de NANTES, donne pouvoir à Paul RONDIN

Bruno MESSINA, Festival Berlioz, donne pouvoir à Jean-Michel MATHÉ

Maria-Carmela MINI, Latitudes Contemporaines – LILLE, donne pouvoir à Véronique IACIU

Sylvain MOULÈNE, Festival de Saint-Robert, donne pouvoir à Albin DE LA TOUR

Hubert NIESS, Festival International de COLMAR, donne pouvoir à Michaël DIAN

Jean-Pierre ORNORATINI, Festival international de piano de LA ROQUE D'ANTHÉRON, donne pouvoir à Nathalie RAPPAPORT

Anne-Marie RÉBY, Les Solistes à BAGATELLE, donne pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEAU

Michele ROCHE, Festival Palazzetto Bru Zane, donne pouvoir à Claire TAITTINGER

Alain ROUEL-BRAX, Musicales de MORTAGNE AU PERCHE donne pouvoir François NAULOT

Sophie SCELLIER, LABEAUME en Musiques, donne pouvoir à Marine BERTHET

Michel SPITZ, Les Musicales de COLMAR, donne pouvoir à Paul FOURNIER

Josette-Elise TATIN, Festival baroque en TARENTEISE SAVOIE

David THÉODORIDÈS, Sinfonia en PÉRIGORD, donne pouvoir à Odile PRADEM-FAURE

Paul-Emmanuel THOMAS, Festival de Musique de Chambre de MENTON, donne pouvoir à Julien CARON

Jean-Michel VERNEIGES, Festival de LAON

Jean-Marc VILLERMET, Les Arts Jaillissants

Sylvie VIOLAN, Festival des Arts de BORDEAUX Métropole

Michel WOLKOWITSKY, Festival international de l'Abbaye de SYLVANÈS ; donne pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEAU

Assistaient également :

Alexandra BOBES, France Festivals

Flore CHAPUIS, France Festivals

Sophie DA SILVA ROSA, France Festivals

Olivier DELSALLE, Membre individuel

Bénédicte DUMEIGE, France Festivals

Christophe MANGE, Membre individuel

Nathalie YERAMIAN, Membre individuel

Liste des pièces jointes au présent compte-rendu :

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 31 mai 2018
- Statuts, Règlement intérieur et Charte de France Festivals
- Rapport d'activités 2018
- Liste des adhérents au 5 juin 2019
- Budget réalisé 2018 et prévisionnel 2019
- Bilans et Compte de résultats 2018
- Bilan du mandat 2016-2019
- Dossier de diffusion du projet Trans-Portées, lauréat du 6^{ème} opus du Ffab Nomad
- Communiqué de presse France Festivals : « La présence des femmes dans les festivals de musique classique »
- Proposition de loi relative à la création du Centre National de la Musique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

I - MODIFICATION ET APPROBATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FRANCE FESTIVALS

Paul Fournier ouvre officiellement l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Festivals en affirmant que les membres du Conseil d'administration ont souhaité convoquer cette dernière pour proposer une modification des statuts ainsi qu'une présentation du règlement intérieur de la fédération, en réflexion depuis quelques années.

Bénédicte Dumeige rappelle que les deux principaux points d'évolution concernent l'apparition de la notion de collèges ainsi que la modification de l'organisation des mandats des membres élus au sein du Conseil d'administration.

Elle explique que les nouveaux statuts et règlement intérieur prévoient une répartition de la fédération en trois entités :

- Collège 1 : les festivals. Ce collège comprend les festivals de spectacle vivant dont l'activité est fondée sur la création et la diffusion artistique et professionnelle. Ce collège représente la grande majorité des adhérents d'aujourd'hui.
- Collège 2 : les collectifs et réseaux de festivals. Ce collège réunit des collectifs et réseaux de festivals disposant d'un statut juridique. Ils peuvent assister aux Assemblées Générales et disposent d'une voix par collectif ou réseau de festivals. Les collectifs informels ne pourront pas adhérer en tant que collectif ou réseau. Accueillir des réseaux ne veut pas dire donner les mêmes services aux membres de ces derniers. Il s'agit de se situer à un niveau de participation inter-réseaux. Ce collège est d'autant plus intéressant qu'il permet à un nombre important de festivals, représentants de diverses esthétiques, de rejoindre la fédération. Cela permettrait, à terme, à ce que France Festivals devienne un incontournable de la sphère festivalière. Il permettrait également de créer un espace de partage au sein de la fédération avec des réseaux constitués.
- Collège 3 : les associés individuels. Ce collège comprend les membres associés individuels. Ces derniers sont des personnes physiques, non morales et sont constitués de personnalités souhaitant appartenir individuellement à la fédération. Ils peuvent assister aux Assemblées Générales mais ne sont pas éligibles et ne disposent pas de droit de vote.

Jean-Michel Mathé revient sur la création d'un collège de collectifs et réseaux de festivals. Il ajoute que ce dernier permettra également d'inciter les festivals membres de ces réseaux à adhérer pleinement à France Festivals. Des cotisations légèrement avantageuses seront pensées ultérieurement par le Conseil d'administration pour inciter ces festivals à adhérer individuellement. Néanmoins, il affirme qu'il ne s'agira pas de leur proposer des cotisations bien plus avantageuses que celles des festivals déjà membres.

Les nouveaux statuts et règlement intérieur prévoient également la réorganisation des mandats des élus. Jusqu'à aujourd'hui, l'ensemble du Conseil d'administration était renouvelé tous les trois ans. Bénédicte Dumeige rappelle que, de façon à maintenir une certaine continuité, les nouveaux documents proposent un renouvellement du Conseil d'administration par tiers, tous les deux ans. Cela permettra d'éviter une rupture trop forte et d'assurer une meilleure stabilité.

Paul Fournier ajoute que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale pourra librement délibérer sur les modifications des statuts.

Ces modifications statutaires sont mises au vote et adoptées à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale.

Paul Fournier clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2018

Paul Fournier soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 mai 2018. En l'absence de remarques, il est adopté à l'unanimité.

III – EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2018

Paul FOURNIER présente le rapport moral de l'exercice 2018.

Il revient sur le fait que la fédération a vécu deux années assez mouvementées du fait du changement de direction.

En mars 2017, les membres ont été informés du départ de Bénédicte Dumeige de la direction de France Festivals, poste qu'elle a occupé pendant 18 ans. Une transmission en douceur a eu lieu entre Bénédicte Dumeige et Muriel Couton qui a pris ses fonctions en septembre 2018. Flore Chapuis, qui a succédé à Laëtitia Favro, a également pris ses fonctions en septembre 2018. Muriel Couton a communiqué son souhait de ne pas poursuivre ses missions au sein de France Festivals. Elle a quitté la fédération à la fin du mois de janvier 2019. Afin d'assurer la continuité de l'activité, Bénédicte Dumeige a assumé l'intérim. Flore Chapuis a ainsi été accompagnée dans les dossiers qui nécessitaient un accompagnement ou une expertise particulière.

Le recrutement d'une nouvelle direction a aussitôt été engagée au printemps par le bureau, en lien avec le jury de recrutement. Au terme d'une procédure de recrutement, Alexandra Bobes a été nommée directrice de France Festivals : elle prendra ses fonctions au mois de septembre 2019. Alexandra est aujourd'hui secrétaire générale des Forces Musicales, syndicat des opéras et des orchestres, coordinatrice de la plateforme Accord Majeur réunissant les acteurs des musiques de répertoire et de création. D'ores et déjà, Alexandra commence à prendre en main les dossiers lors de séances de travail avec Bénédicte et Flore et a participé à des séances de travail avec le bureau.

Bénédicte a accepté d'assumer l'interim jusqu'à la fin du mois d'août en binôme avec Flore qui fait un travail remarquable au bureau, assistée d'une stagiaire Sophie Da Silva Rosa. Cette organisation nous permet de faire face à un travail abondant et de pouvoir assurer une présence active de notre réseau en cette période de préfiguration du CNM qui verra le jour au 1^{er} janvier 2020.

Paul Fournier insiste également sur la grande avancée que l'année 2018 a permis en termes de relation avec le Ministère. Cette année fut marquée par une reconnaissance inédite du Ministère sur le fait festivalier avec la nomination, en mars 2018, d'un référent permanent pour les festivals : Serge Kancel. Paul Fournier ajoute que cette nomination est allée de pair avec la reconnaissance immédiate de France Festivals comme interlocuteur majeur dans la réflexion à naître. Trois enjeux de France Festivals ont été importants aux yeux du Ministère :

- 1) Celui de la réflexion qui nous amène à réfléchir sur la singularité de ce que sont les festivals dans le paysage culturel français et qui a amené à la publication par le Ministère d'une charte sur les festivals, largement inspirée des valeurs que défend la fédération depuis des années.
- 2) Celui de l'observation qui depuis des années s'exerce au sein de la fédération à un plan macro et micro. Nous conduisons en effet ces grandes études européennes ou nationales qui positionnent France Festivals comme un acteur majeur de cette observation au sens large. Mais également : l'observation au quotidien de nos adhérents, qui est révélatrice de la situation des festivals.
- 3) Celui de l'action, de tout ce que nous menons en termes de formations, d'événements à notre initiative ou coorganisés avec d'autres réseaux partenaires.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Serge Kancel, toujours dans un climat de coopération. Aussi, cette coopération plus grande avec le Ministère a été illustrée par une augmentation de la subvention délivrée au réseau, qui a permis de recruter une direction à plein temps.

Cependant, avec la nomination du nouveau ministre, Franck Riester, Paul Fournier note que la mission est entrée en sommeil. Il affirme qu'un communiqué de presse sera rédigé à la fin de l'Assemblée Générale pour marquer l'inquiétude du réseau à propos du silence ministériel.

Paul Fournier évoque l'un des éléments marquants de l'année 2018 : le Centre national de la musique (CNM). Il rappelle que suite à la remise du rapport rédigé par Roch Olivier-Maistre en 2017, une mission d'étude a été confiée en 2018 à Pascal Blois et Emilie Cariou. Catherine Ruggieri a été nommée inspectrice générale à la tête de la mission de préfiguration du CNM. Paul Fournier souligne que le projet du CNM verra le jour en janvier 2020, et que l'intérêt de France Festivals serait d'épouser la dynamique, de ne pas se trouver dans une position d'opposition de principe. Il affirme également que la fédération se trouve autour de la table des négociations.

Bénédicte Dumeige et Paul Fournier rappellent la position actuelle de France Festivals :

- Pas d'opposition de principe sur la création d'un Centre national de la musique
- Un périmètre qui doit s'appliquer à toutes les musiques dans la diversité de leurs esthétiques et de leur modèle économique
- Une gouvernance neutre, engagée au service du bien commun
- Éviter que le CNV ne soit le pilote de la mise en place du nouveau projet car son action est trop clivante et il a démontré, au fil du temps, son incapacité à entrer dans un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs relevant de son périmètre
- Des moyens financiers qui doivent permettre de rééquilibrer le poids de la taxe parafiscale sur les variétés afin que de facto, on n'assiste pas à la création d'un CNV à deux vitesses
- Des propositions quant à l'élargissement des acteurs susceptibles d'entrer dans le CNM.

Paul Fournier ajoute qu'un comité de pilotage a été mis en place et que France Festivals y participe. Bénédicte Dumeige rajoute que des groupes de travail sont en train de se mettre en place et que nous avons la quasi-certitude de pouvoir participer au groupe de travail spectacle vivant.

Au vu de la première réunion du comité de pilotage à laquelle a participé Bénédicte Dumeige, Catherine Ruggieri positionne le CNM comme un outil qui accompagne l'économie du risque. Cette orientation est selon elle intéressante et à creuser.

Jean-Michel Mathé revient sur l'application du protocole SACEM - France Festivals. Les adhérents ont été questionnés à ce sujet via un questionnaire en ligne. Il annonce qu'un rendez-vous aura lieu à la rentrée avec la SACEM et que certains points de l'accord seront discutés :

- Le taux de base appliqué pour les concerts mixtes (calcul OPO), supérieur de 20% au taux habituel. Cette situation a surpris le CDMC et MNL, ainsi que les compositeurs présents lors d'une réunion le 23 mai 2019.
- Le forfait des 35% de majoration de frais techniques et communication disproportionné pour les musiques non amplifiées, utilisant très généralement des lieux patrimoniaux ou

des salles de concerts, sans sonorisation et peu de technique, et avec des budgets de communication très variables.

- La notion de personnel « technico-artistique » est imprécise et ne s'accorde pas avec la convention collective en vigueur dans nos festivals.

Bénédicte Dumeige présente le rapport d'activités 2018 et s'attarde sur certains points qui ne figurent pas en détail dans ce rapport :

Elle revient notamment sur la possibilité de chaque adhérent de joindre l'équipe de France Festivals pour toutes questions. Concernant le conseil juridique, une nouvelle solution devra être trouvée en 2020 car l'agence Premier'Acte avec laquelle travaillait la fédération fermera fin juin 2019. La poursuite de ses actions pour l'année 2019 est en discussion avec Jean-Louis Patheiron.

Sur la question de la parité Femme/Homme, Bénédicte Dumeige rappelle qu'un travail est engagé. Un repérage sera fait dans les programmations des festivals pour évaluer la part des interprètes féminines et des programmatrices. France Festivals s'engage sur cette question.

Enfin, Bénédicte Dumeige revient sur l'étude sur l'empreinte territoriale des festivals, SoFest. Elle rappelle que malgré les changements de direction successifs, il a été décidé de lancer cette opération, ce qui permettra un retour de l'ensemble de l'étude fin 2020, à savoir après la mise en place des exécutifs municipaux et intercommunaux. Le bureau et le conseil d'administration de France Festivals ont décidé de lui confier la conduite de l'étude.

IV – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 ET DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2019

Jean-Michel Mathé, trésorier de la fédération annonce que les comptes de l'exercice 2018 ont été clôturés par le Conseil d'administration le matin même et présente les principaux constats :

- Le compte de résultat 2018 est légèrement inférieur au prévisionnel établi. Cette légère baisse, notamment au niveau des produits, est due aux départs de quelques festivals adhérents. Il convient également de signaler une baisse notable du mécénat. 2017 était une année particulière à ce niveau. Le projet Fest'Up avait permis de créer un partenariat avec la fondation EDF. 2018 est marquée par l'absence de cet apport mais aussi par l'abandon d'un apport du crédit coopératif et par une baisse de la subvention accordée par la SACEM. La baisse du mécénat sera un enjeu, dans les prochaines années, vis à vis du fonctionnement général de la fédération.
- Les ressources de France Festivals se retrouvent essentiellement dans l'apport des membres, d'où l'importance de veiller à ne pas descendre en dessous du seuil des 80

adhérents. L'augmentation du nombre des festivals membres sera l'un des objectifs des années à venir.

- Est à noter une hausse de la subvention accordée par le Ministère de la Culture qui a renforcé sa présence auprès de France Festivals. Cet apport représente pour la fédération un véritable soutien qui lui permet de perpétuer ses missions au mieux. Jean-Michel Mathé rappelle également que cette subvention permet à la fédération d'employer deux personnes à temps plein.
- Quelques différences majeures entre le prévisionnel et l'exécuté 2018 sont à noter. Tout d'abord, la refonte du site internet a été reportée à l'année 2019. Les dépenses sont évidemment moindres en 2018, contrairement à ce qui était prévu initialement. Une dépense imprévue apparaît également dans le réalisé, liée au lancement de l'étude sur l'Empreinte territoriale des festivals. Enfin, une baisse est à noter au niveau des charges du personnel due à la fois à un mouvement de personnel et à une mauvaise prévision de notre expert-comptable.
- Toutefois, l'exécuté 2018 montre un total des produits légèrement supérieur aux charges et donc un léger bénéfice.

Jean-Michel Mathé demande aux membres présents leurs éventuelles questions ou remarques.

Laurent Bureau, directeur du festival Jeunes Talents fait remarquer que le prix de l'expert-comptable actuel semble excessivement élevé. Jean-Michel Mathé lui répond qu'il est effectivement question d'en changer à partir de janvier 2020.

Jean-Michel Mathé présente le prévisionnel pour l'exercice 2019, approuvé par le Conseil d'administration le matin même. Il fait allusion aux dépenses majeures prévues pour l'année 2019 : refonte du site internet et étude sur l'Empreinte territoriale des festivals. Bénédicte Dumeige présente le budget de l'étude.

Le Président soumet aux voix les comptes 2018 qui sont approuvés à l'unanimité. Est également soumis au vote le prévisionnel 2019, lui aussi accepté à l'unanimité par les membres présents.

L'Assemblée vote à l'unanimité le versement du solde positif de l'exercice sur le fonds de réserve associatif.

V – PRÉSENTATION DU PROJET TRANS-PORTÉES, LAURÉAT DU 6^{ÈME} OPUS DU FFAB NOMAD

L'ensemble TM+ présente son projet Trans-Portées, lauréat du 6^{ème} opus du Ffab Nomad, à l'ensemble des membres présents.

VII – BILAN DU MANDAT 2016-2019

Bénédicte Dumeige et Paul Fournier présentent aux membres le bilan du mandat 2016-2019, document joint à la convocation.

VIII – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul Fournier demande l'accord des membres pour que le bureau en place poursuive son action jusqu'au renouvellement de celui-ci prévu lors du premier Conseil d'administration du mandat en septembre 2019. Les membres donnent unanimement leur accord.

Il salue également les deux membres de l'actuel Conseil d'administration qui ont décidé de ne pas se représenter : Véronique Iaciu, du festival du Périgord Noir et Michel Lethiec du festival Pablo Casals. Il les remercie pour leur implication au sein de la fédération. Il salue et remercie également Olivier Delsalle qui a dû quitter son siège au sein du Conseil d'administration du bureau, en cours de mandat, suite à la disparition du festival d'Île-de-France.

Paul Fournier laisse la parole à chaque candidat-e qui présente ses motivations pour intégrer le Conseil d'administration de France Festivals.

Sont candidat-es :

- Éric BEILLEVAIRE, Festival de Puycelsi
- Marine BERTHET, Festival Cordes en Ballade - Ardèche
- Julien CARON, Festival de la Chaise-Dieu
- Dominique DELORME, Les Nuits de Fourvière
- Michaël DIAN, Festival de Chaillol
- Paul FOURNIER, Les Traversées - Noirlac
- Jean-Michel MATHÉ, Festival international de musique de Besançon Franche-Comté
- Maria-Carmela MINI, Latitudes Contemporaines
- François NAULOT, Festival de Royaumont
- Alice ORANGE, Festival de Sablé
- Odile PRADEM-FAURE, Festival de Saintes
- Nathalie RAPPAPORT, Festival de Saint-Denis
- Paul RONDIN, Festival d'Avignon
- Jean-Pierre ROUSSEAU, Festival Radio France Occitanie Montpellier
- David THÉODORIDÈS, Sinfonia en Périgord
- Benoît THIEBERGIEN, Détours de Babel
- Philippe TOUSSAINT, Septembre musical de l'Orne
- Sylvie VIOLAN, FAB, Festival international des arts de Bordeaux Métropole

Le dépouillement des votes est effectué par Flore Chapuis et Véronique Iaciu.

Sont élu-es :

- Marine BERTHET, Festival Cordes en Ballade - Ardèche
- Julien CARON, Festival de la Chaise-Dieu
- Dominique DELORME, Les Nuits de Fourvière
- Michaël DIAN, Festival de Chaillol
- Paul FOURNIER, Les Traversées - Noirlac
- Jean-Michel MATHÉ, Festival international de musique de Besançon Franche-Comté
- Maria-Carmela MINI, Latitudes Contemporaines
- François NAULOT, Festival de Royaumont
- Alice ORANGE, Festival de Sablé
- Odile PRADEM-FAURE, Festival de Saintes
- Nathalie RAPPAPORT, Festival de Saint-Denis
- Paul RONDIN, Festival d'Avignon
- Benoît THIEBERGIEN, Détours de Babel
- Philippe TOUSSAINT, Septembre musical de l'Orne
- Sylvie VIOLAN, FAB, Festival international des arts de Bordeaux Métropole

Paul Fournier rappelle que le bureau sera élu lors du Conseil d'administration de septembre 2019 et qu'il sera également l'occasion de tirer au sort la durée de mandats des membres élus, comme convenu dans les nouveaux statuts et règlement intérieur.

La séance est levée à 17h.